

Annexe 1 : Tarifs annuels par section

Premier degré	
Maternelle	Primaire
Contribution familiale : 101€00	Contribution familiale : 101€00
Cotisations reversées : 57€00	Cotisations reversées : 57€00
Collation annuelle : 29€00	Fournitures de rentrée : 41€00
Activités parascolaires : 10€00	Activités parascolaires : 36€00
Demi-pension : 773€90	Demi-pension : 847€30
Soit 19€70 par mois de contributions et 77€39 par mois de demi-pension pour une inscription au 1 ^{er} septembre.	Soit 23€50 par mois de contributions et 84€73 par mois de demi-pension pour une inscription au 1 ^{er} septembre.
Prestations scolaires facultatives :	
➤ Repas occasionnel : 6€50 par repas ➤ Garderie du matin de 7h00 à 8h05 : 1€25 par jour ➤ Garderie du soir jusqu'à 17h30 : 1€25 par jour ➤ Garderie du soir, départ après 17h35 jusqu'à 18h30 : 2€ par jour ➤ Primaires : Aide aux devoirs gratuite de 16h45 à 17h15 ➤ Cotisation à l'APEL : 21 euros	

Second degré	
Collège	3^{ème} prépa-métier
Contribution familiale : 440€25	Contribution familiale : 440€25
Cotisations reversées : 112€20	Cotisations reversées : 112€20
Activités parascolaires : 230€60	Activités parascolaires : 332€60
Demi-pension : 847€30	Demi-pension : 769€00
Pour les nouveaux élèves uniquement : Frais d'inscription : 50€	Pour les nouveaux élèves uniquement : Frais d'inscription : 50 euros
CAP	Bac professionnel
Contribution familiale : 453€45	Contribution familiale : 453€45
Cotisations reversées : 117€30	Cotisations reversées : 117€30
Activités parascolaires : 315€28	Activités parascolaires : 458€59
Demi-pension : 774€80	Demi-pension : 792€40
Internat : 3022€00	Internat : 2856€00
Pour les nouveaux élèves uniquement : Frais d'inscription : 50€ Premier équipement : 280€00 Subvention Premier équipement : -170€00	Pour les nouveaux élèves uniquement : Frais d'inscription : 50€ Premier équipement : 280€00 Subvention Premier équipement : -170€00
Prestations scolaires facultatives :	
➤ Repas occasionnel : 6€80 par repas ➤ Cotisation à l'APEL : 21 euros	

Réductions
➤ Réduction pour les revenus modestes (<1000euros/mois) : -10% sur la contribution familiale (fournir un avis d'imposition) ➤ Réduction pour fratrie sur la contribution familiale : ○ -10% pour le 2^{ème} enfant inscrit ○ -20% à partir du 3^{ème} enfant inscrit ➤ Réduction pour les élèves du premier degré habitant à Bruyères : 20 € ➤ Remise Bac en 4 ans : les 2 années de Bac Pro effectuées après un CAP : 35 € sur la Demi-Pension / 85€ sur l'internat